



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages**

du Collège Ellis

Décembre 2015

Québec, le 14 décembre 2015

Monsieur Alain Scalzo
Directeur général
Collège Ellis
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 2 décembre 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Ellis, adoptée par son conseil d'administration le 10 août 2015. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Le Collège a ajusté sa politique afin d'en améliorer la cohérence et de clarifier son contenu. Ainsi, la section concernant la procédure de sanction des études a été bonifiée. Lors de la vérification du droit au diplôme d'études collégiales ou à l'attestation d'études collégiales, le Collège s'assure que l'admission a été faite en conformité avec le Règlement sur les admissions du Collège. Parmi d'autres changements apportés à la politique, mentionnons les précisions aux règles institutionnelles portant sur le cheminement scolaire et sur les retards aux examens ainsi qu'au partage des responsabilités. Le Collège a aussi ajouté un nouvel article concernant les mesures adaptées aux étudiants ayant un handicap.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente de la PIEA, la Commission invitait le Collège à indiquer dans sa politique que l'évaluation formative n'a pas d'incidence sur la note finale de l'étudiant. La Commission invitait également le Collège à prévoir dans sa politique les modalités d'inscription à l'épreuve synthèse de programme et les modalités de sa reprise en cas d'échec. Puisque le Collège n'a pas apporté de modifications à sa politique en lien avec ces lacunes, la Commission réitère ces invitations pour la version actuelle de la PIEA.

Au terme de son évaluation, la Commission maintient son jugement selon lequel la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Ellis est entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M^{me} Rachel Arsenault, directrice des études